

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 383

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 28 février 2022 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.